

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

3 JUIN 2025

Secrétaire de séance :

Mme METTETAL Isabelle.

Après la publication du rapport d'expertise attestant du danger d'effondrement du pont de l'étang du Meix, une étude doit maintenant être réalisée pour déterminer si une réparation est possible ou si le pont actuel doit être détruit et remplacé par un ouvrage neuf. Afin de faire réaliser cette étude et de monter le dossier de financement des travaux, le conseil décide à l'unanimité de confier la fonction d'assistant à maîtrise d'ouvrage au SIEDEC du Jura.

Un habitant du village a transmis à la mairie une demande d'achat d'une parcelle communale. Avant de rendre un avis définitif, le conseil se transportera prochainement sur place, afin de définir les conditions dans lesquelles cette vente pourrait s'envisager. La décision sera prise lors du conseil de juillet prochain.

A l'unanimité, le conseil décide de modifier les tarifs de location de la salle Simone Puget comme suit :

- Habitants du village : 220€ par weekend en été (inchangé).
270€ par weekend en hiver, chauffage compris (inchangé).
- Extérieurs au village : 300€ par weekend en été.
350€ par weekend en hiver, chauffage compris.

A l'unanimité, le conseil décide de rejeter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de La Plaine Jurassienne. En effet, ce projet est jugé pénalisant pour le développement du village et contraire à ses intérêts, il manque fortement d'ambition pour l'avenir de nos villages et ne prend pas suffisamment en compte les enjeux environnementaux du moment.

La Plaine Jurassienne n'assurant plus la gestion des vidanges des installations d'assainissement individuel, le conseil a demandé des devis à 2 entreprises de vidange, afin de passer un contrat avec la mieux placée, pour bénéficier de tarifs préférentiels. Les différences de tarifs étant importantes, un devis sera demandé à une 3^{ème} entreprise avant d'effectuer ce choix.

Une réforme électorale importante vient d'être adoptée par le Parlement, qui modifiera profondément les modalités de vote lors des prochaines élections municipales. Les principaux changements sont les suivants :

- Obligation de voter liste complète et interdiction de panacher les listes et de rayer des noms.
- Mise en place de la parité obligatoire.
- Au 1^{er} tour, si une liste obtient plus de 50% des voix, elle aura la moitié des sièges et le reste des sièges sera réparti entre les candidats de toutes les listes, ayant obtenu au moins 5% des suffrages.

A l'unanimité le conseil accepte la proposition de la communauté de communes de La Plaine Jurassienne de rétrocéder la voirie des résidences seniors à la commune. La communauté de communes continuera d'assurer l'entretien des espaces verts.

Comme chaque année depuis 2021, la commune a demandé son inscription en reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette inscription concerne le phénomène de sécheresse/réhydratation des sols et permet d'obtenir une intervention de l'assurance habitation en cas de problème de fissures apparaissant sur l'habitation.

Si la commune a obtenu une réponse positive pour les 3 premières années, l'Etat a refusé cette reconnaissance pour l'année 2023 et vient de refuser notre demande pour l'année 2024, comme cela a été le cas pour la quasi-totalité des communes jurassiennes.

Suite à la suppression de 3 anciennes boîtes aux lettres par La Poste, nous avons obtenu qu'une de ces boîtes soit remise à la mairie. Elle sera installée en fin d'année dans le commerce multiservices et sera réservée aux courriers envoyés par les enfants au Père Noël.

La prochaine vente de pain aura lieu le dimanche 8 juin à partir de 8h00 hall de la mairie. Les prochaines ventes de pizzas auront lieu les 12 et 26 juin, avec réservations obligatoires.

SENA organise un concert GOSPEL à l'église le samedi 14 juin à 19h00. Entrée et participation libres.

Les Amis de la bibliothèque vous proposent leur traditionnelle épreuve annuelle de dictée le mercredi 18 juin à 15h00, salle Simone Puget.